

Le Nouveau-Brunswick prend ses fumeurs en main

Le Conseil provincial sur le tabac et la santé, qui tenait récemment sa première réunion annuelle à Fredericton, a élu des représentants choisis parmi les membres des ministères de la Santé et de l'Éducation, de la Société canadienne du cancer, de la Fondation canadienne des maladies du cœur, de l'Association du foyer-école du Nouveau-Brunswick, des Adventistes du septième jour, de l'Association de la tuberculose et des autres maladies respiratoires du Nouveau-Brunswick et de l'Association des infirmières enregistrées du Nouveau-Brunswick. Le but du Conseil est d'encourager les gens à ne pas fumer.

Au cours de cette réunion, les résolutions suivantes ont été adoptées:

— Reconnaissant le droit des individus à une atmosphère saine, le Conseil provincial sur le tabac et la santé approuve l'attitude louable d'Air Canada qui a ménagé dans ses appareils des sections pour les non-fumeurs; cependant, il recommande que la société Air Canada augmente le nombre de ces places. Le Conseil recommande également que la société *Eastern Provincial Airways* et les autres lignes aériennes qui desservent la population du Nouveau-Brunswick adoptent une ligne de conduite semblable.

— Attendu que les hôpitaux sont les

principaux établissements de guérison et que le fait de fumer dans la chambre d'un malade peut nuire à son rétablissement, il est résolu que les conseils d'administration des hôpitaux interdisent aux visiteurs et au personnel de fumer dans les chambres des patients.

— Attendu qu'il est incompatible avec tous les principes de santé et d'éducation physique que les écoliers fument dans les autobus scolaires et dans les écoles, il est résolu qu'il soit interdit de fumer dans ces endroits.

Ne fumez pas — appelez-nous

Un programme *Dial-A-Smoke* a débuté au Nouveau-Brunswick le 1er mai, dans le but d'aider les gens qui veulent cesser de fumer.

Les personnes qui désirent obtenir de l'aide à ce sujet n'ont qu'à composer un numéro de téléphone dans n'importe laquelle des sept localités de la province où le service est offert pour entendre une série de six messages qui les renseigneront sur les façons de cesser de fumer et de ne pas engraisser, de même que sur les dangers de la cigarette. Les non-fumeurs peuvent aussi profiter de ce service pour se renseigner sur les avantages que comporte l'abstention de fumer. Les messages seront renouvelés tous les trois ou cinq jours.

Les élections...(suite de la page 2)

Les pouvoirs de la reine sont exercés par l'intermédiaire du gouverneur général. Nominalement importants, ils ne sont exercés que sur la recommandation du Cabinet à l'égard des décisions exécutives et des deux Chambres du Parlement, pour ce qui est du programme législatif. En outre, il arrive assez souvent que les pouvoirs du Cabinet s'exercent par l'intermédiaire du gouverneur général, au moyen de décrets du Conseil.

La Chambre des communes tire son pouvoir du fait que le premier ministre et la plupart des membres du Cabinet sont choisis parmi les députés et sont responsables devant la Chambre. Si la Chambre leur donne un vote négatif lors de la question de confiance, ils doivent résigner leurs fonctions ou tenir des élections dans les plus brefs délais. Par cette dernière procédure, ils peuvent en appeler du verdict de la Chambre auprès de la masse électorale. Cette situation s'est produite en mai 1974, lorsque le gouvernement a été défait à la Chambre des communes; le premier ministre a alors obtenu du gouverneur général l'autorisation de dissoudre le Parlement pour que se tiennent de nouvelles élections fédérales le 8 juillet.

Lorsque cinq années s'écoulent sans élections, le Parlement est dissous par "expiration du mandat" et les élections deviennent nécessairement automatiquement nécessaires. Le plus souvent, le premier ministre prend l'initiative de fixer la date des élections avant l'expiration du mandat. Les gouvernements n'aiment pas avoir l'air de redouter les élections en les repoussant jusqu'à la limite extrême du délai de cinq années. Normalement, les élections ont lieu dans un intervalle de quatre à cinq ans à compter des dernières élections. Toutefois, si le gouvernement est minoritaire (lorsqu'aucun parti n'a la majorité absolue à la Chambre des communes), les élections risquent d'être anticipées étant donné la plus grande vulnérabilité du gouvernement.

Les électeurs

Tout citoyen canadien âgé de 18 ans ou plus a le droit de vote. En outre, jusqu'au 26 juin 1975, les sujets britanniques qui ne sont pas citoyens canadiens ont droit de vote lors d'élections fédérales pourvu qu'ils aient résidé en permanence au Canada de-



Photo: Presse canadienne

Devant ce château du XVII^e siècle, résidence d'été du prince Charles, près de Sevenoaks (Kent) à 25 milles au sud-est de Londres, en Angleterre, ces oies

de Canada semblent tout à fait "chez elles". Trois mille acres de terrain entourent ce château qui compte 115 pièces.